

Cahier des charges

Musique, danse, cirque, arts visuels, théâtre

Rentrée scolaire 2019-2020

La présente commande a pour objectif de mettre en œuvre des programmes pédagogiques et artistiques dans le cadre du projet d'établissement de l'école artistique intercommunale de l'ouest pour l'année scolaire 2019-2020.

Le dossier de candidature est à transmettre avant le samedi 15 juin 2019 à Mme la Présidente de la Régie d'Enseignements Artistiques du TCO

Par mail : courrier.rea@tco.re

Par voie postale : BP 50006 97821 Le Port Cedex

Par dépôt : siège du TCO, 1 rue Eliard Laude 97420 Le Port

1-Le cadre opérationnel

→ **La nature des programmes pédagogiques et artistiques devra :**

- Respecter les attendus du projet pédagogique concerté (en annexe)
- S'inscrire dans les cinq orientations définies par le projet d'établissement (en annexe)
-

→ **La(les) pédagogie(s) utilisée(s) dans le programme développera (ont) :**

- L'apprentissage des différentes techniques artistiques
- Des actions visant au développement de l'éducation artistique et culturelle vers le public cible
- Une offre pédagogique de qualité et structurée

→ **L'équipe d'enseignants doit être qualifiée et expérimentée** - DE souhaité

→ **Tout type de public est admis. Les publics particulièrement éloignés (physiquement et économiquement) de l'offre culturelle restent prioritaires**

- **en milieu rural**, sur des territoires les plus éloignés des principaux centres culturels, et dans lesquels l'offre culturelle est pauvre ou très limitée
- **en milieu urbain**, dans les quartiers défavorisés, et en particulier ceux situés dans les villes où les opérateurs culturels sont peu nombreux

2-L'organisation du programme

Chaque équipe devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Engager une pédagogie de projet et une pédagogie active et innovante favorisant l'approche par le sensible et s'appuyant nécessairement sur la pratique collective
- Situer l'activité impérativement sur les communes du TCO
- Proposer un lieu d'apprentissage aux normes (installations et équipements)
- Se former et utiliser le logiciel Hyper-planning pour le suivi régulier des cours
- Fournir pour chaque séance la liste des intervenants (réguliers ou ponctuels), le nombre d'heures effectuées et les présences des élèves
- Participer aux réunions de concertation pour nourrir le projet pédagogique de l'EAIO.
- Fournir à chaque fin de trimestre un récapitulatif quantitatif et qualitatif de la production en cours : réussites et problèmes rencontrés, innovation expérimentée...
- Présenter à l'issue du programme, sous forme d'une représentation/spectacle/Work In Progress (WIP) les techniques et compétences acquises

3-Aide à l'écriture de votre projet

1. **Présentation** de la structure et des intervenants pédagogiques et artistiques
 - Fournir CV des enseignants et/ou artistes associés
 2. **Fiche projet** en annexe à remplir
 3. **Documents et informations complémentaires acceptés** (portfolio, dossiers de presse, vidéos, liens site web et réseaux sociaux)
 4. **Planning prévisionnel** année scolaire 2019-2020 faisant apparaître :
 - Les heures d'intervention pédagogique sur l'année scolaire 2019-2020
 - Les heures de concertation pédagogique*
 - Les heures de regroupement et restitution pour la préparation et la valorisation de vos projets artistiques *
 - Les heures de stages (périodes de vacances scolaires)
- *L'EAIO proposera en début d'année un planning de concertation et de répétitions liées aux projets en cours*
5. **Devis à établir en fonction du planning prévisionnel et à scinder sur les deux périodes de l'année scolaire 2019-2020.** (Devis 1 pour la période de septembre à décembre 2019 et devis 2 pour la période janvier à juillet 2020)

4-Critères de sélection

La proposition du candidat sera appréciée sur la base des critères suivants :

1. Adéquation entre le programme proposé et le cadre opérationnel
2. Démarche innovante globale du programme : pédagogie de projet, pédagogie active et innovante, transversalité...
3. Qualité des objectifs pédagogiques et artistiques
4. Qualification et compétences des intervenants
5. Pertinence du programme proposé au regard des enjeux territoriaux

5-Liste des pièces obligatoires à fournir après validation du projet

A l'appui de la proposition pédagogique pour cette année scolaire 2018-2019, chaque candidat devra obligatoirement produire les éléments suivants :

- Documents administratifs à jour de la structure porteuse (association, société, entreprise individuelle etc.) : statuts, attestation SIREN datant de moins de 3 mois...
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager la structure ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Devis estimatif
- IBAN
- Attestation d'assurance en cours de validité.